

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 29 novembre 2019

Le Maire de la Commune de MONEIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Monein.

Madame Anne SAOUTER, Docteur en anthropologie sociale et historique de l'Europe, a été désignée comme commissaire-enquêtrice par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

L'enquête se déroulera à la mairie de Monein du 20 décembre 2019 au 8 janvier 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera exceptionnellement fermée le 24 décembre 2019 et le 31 décembre 2019 de 14h00 à 17h30 et toute la journée du 25 décembre 2019 et du 1er janvier 2020.

L'avis relatif à l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que les avis des personnes publiques pourront être consultés sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.monein.fr.

Toute information peut être sollicitée auprès de Monsieur le Maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Le projet de modification du plan local d'urbanisme, ainsi que les avis des personnes publiques, seront mis à la disposition du public à la mairie de Monein aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

La commissaire-enquêtrice recevra en mairie de Monein le vendredi 20 décembre 2019, de 9h00 à 12h00 et le mercredi 8 janvier 2020 de 9h00 à 12h00,

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit à la commissaire-enquêtrice à la mairie ou déposées à l'adresse suivante : technique@mairie-monein.fr

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie.

Le cas échéant, au terme de l'enquête, le Conseil municipal approuvera la modification du Plan Local d'Urbanisme de Monein.

Le Maire